

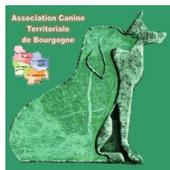
Confirmation toutes races

« concerne uniquement les chiens non engagés en exposition »

(Une feuille par chien - Un chien par feuille - Photocopies correctes acceptées)



CENTRALE
CANINE



DIJON (21)

Samedi 2 septembre 2023 de 9h à 13h

(Au Château de Brognon - Route de Beire le Châtel - 21490 BROGNON)



Samedi 2 septembre - Exposition Canine Nationale

Dimanche 3 septembre - Exposition Canine Internationale

(voir feuilles séparées)

INSCRIPTION PAR COURRIER

A adresser à: Mme Denise GUILLOT - Confirmation Dijon
2, rue Le Maistre - 89700 TONNERRE

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- ▶ une photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger ou appartenant à la 2ème catégorie
- ▶ votre règlement à l'ordre de l'Association Canine Territoriale de Bourgogne
- ▶ une photocopie de la carte d'adhérent ACTB 2023 pour les réductions

INSCRIPTIONS RECOMMANDÉES SUR INTERNET

<https://cedia.fr>

(simple - rapide - paiement sécurisé)

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS
LE 20 AOÛT 2023**

Renseignements:



03 86 55 11 60 - 03 85 32 37 76

06 89 02 77 84

info@scb.asso.fr

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

Du 1^{er} au 3^e chien engagé (par chien) 38 €

Les chiens suivants (par chien) 35 €

Total €

Réduction de 10% aux membres de l'Association Canine Territoriale de Bourgogne à jour de cotisation 2023 (copie de carte d'adhérent obligatoire) €

Reste à payer: €

Ci-joint règlement par :

Chèque

Virement Bancaire

(Joindre obligatoirement photocopie du virement)

IBAN : FR76 3000 4006 9700 0100 7005 284

BIC : BNPAFRPPXXX

LES CHÈQUES DOIVENT ÊTRE ÉTABLIS
AU NOM DE : ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE
DE BOURGOGNE

« Aucun remboursement ne sera effectué »

Identification : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____

Propriétaire: (M. Mme Mlle) _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone: _____ Email: _____

Je soussigné, certifié sincère les renseignements ci-dessus et entends me conformer au règlement de la séance de confirmation. J'exonère spécialement et entièrement la société organisatrice de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladie, dommages divers) survenus à mon chiens ou causés par lui.

Date

Signature

TRÈS IMPORTANT !

N'oubliez pas les documents avec vous lors de la séance ...

- ⇒ Carnet de santé
- ⇒ Carte de tatouage ou transpondeur
- ⇒ L'original du Certificat de naissance
- ⇒ Formulaire d'examen de confirmation correctement rempli (disponible par téléchargement sur notre site internet)

COUPE D'OREILLES - Depuis le 1er Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine.